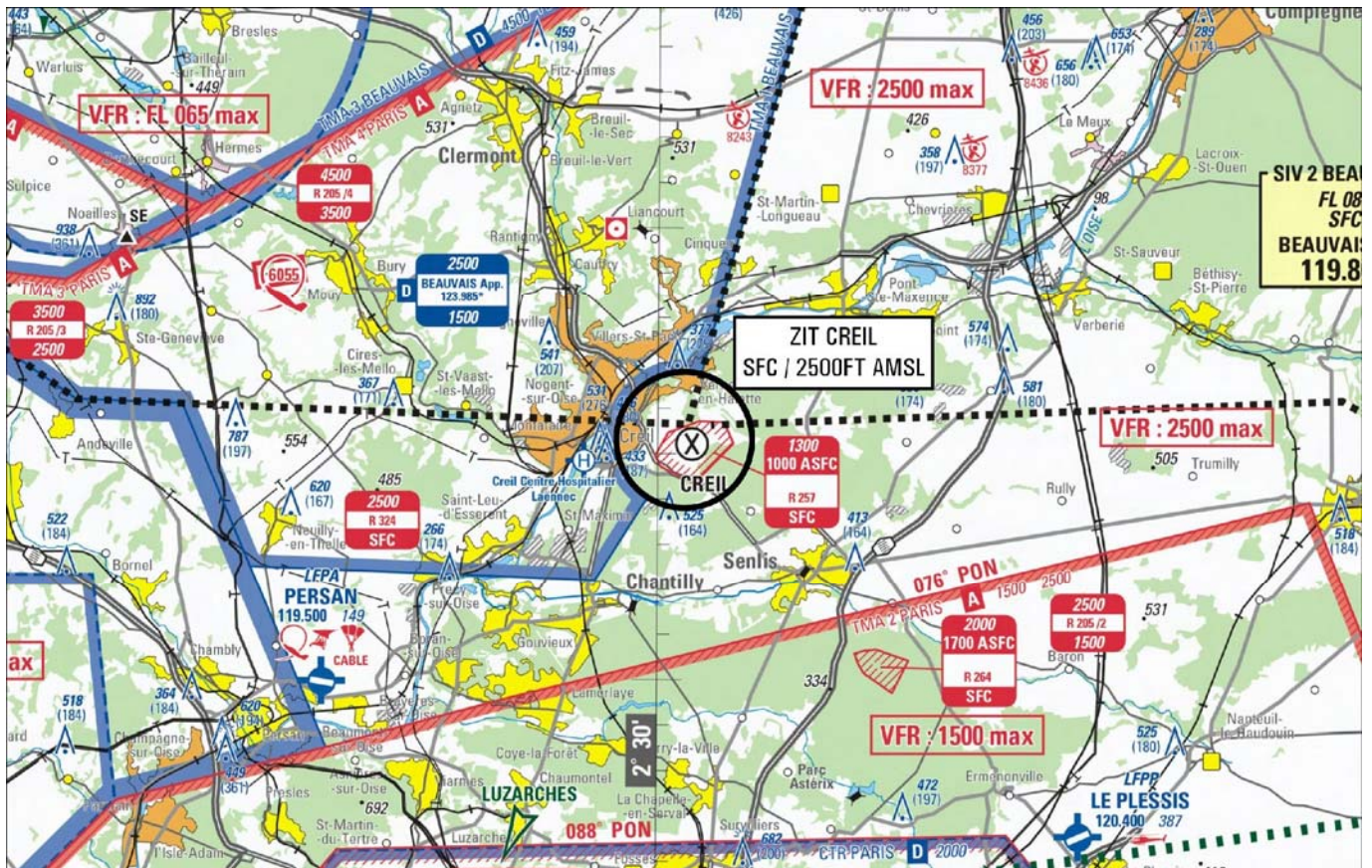


Objet : ENR - FIR : Paris LFFF
Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) à Creil

En vigueur : Du 20 avril 2023 au 17 avril 2024

Lieu : FIR : Paris LFFF



Extrait carte 1/250 000 RP SIA - Édition 2022

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24.
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui coexiste avec les portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
SERVICES RENDUS
Les services rendus sont conformes à la classe des portions des espaces aériens avec laquelle la zone coexiste.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : Pénétration interdite H24 y compris pour les aéronefs sans équipage à bord, à l'exception des aéronefs :

- en CAG IFR ayant reçu une clearance d'un organisme ATS ;
- évoluant dans la zone LF-R 257 ;
- de la défense, de la gendarmerie, des services de police, des douanes, de la santé, et de la sécurité civile et de surveillance ayant à intervenir dans le cadre de leur mission et ne pouvant contourner cette zone, après obtention des éléments de pénétration auprès de la BA 110 (*Cf. rubrique organismes à contacter*) ;
- ayant obtenu une autorisation de la BA 110 avec un préavis minimum de 48 HR.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

Cercle de 1.5 Nm de rayon centré sur : 49°15'19"N - 002°30'53"E

Limites verticales

SFC / 2500 ft AMSL

ORGANISME A CONTACTER

BA 110 Creil :

- E-mail : ba110.cmdt-c2.fct@intradef.gouv.fr

- Tél : 03 65 36 69 19.